



# Fédération du Pas-de-Calais

*Hénin-Beaumont, le 19 novembre 2011*

## **Communiqué de presse** **Affaire Samsonite : le PCF se félicite de la saisie de la justice américaine**

La Fédération du Pas-de-Calais et la section d'Hénin-Beaumont du PCF se félicitent que le dossier des ex-Samsonite soit désormais entre les mains de la justice américaine.

Au-delà du drame humain vécu par les familles plongées dans le chômage, la liquidation de l'entreprise Energy Plast, en février 2007, entraînant 205 licenciements, avait été un coup très dur pour le territoire d'Hénin-Beaumont et dès le départ, les élus communistes du territoire et les militants communistes locaux avaient apporté leur soutien matériel et moral aux salariés de Samsonite, des salariés en colère d'avoir été sacrifiés sur l'autel de la rentabilité financière par Samsonite.

Les ex-salariés de Samsonite n'ont jamais cessé de le dire : la cession en 2005 du site héninois du bagagiste américain à une société de fabrication de panneaux solaires rapidement mise en faillite de façon délibérée par de véritables patrons-voyous était une manière pour Samsonite de licencier sans indemnités plus de 200 salariés sans que cela affecte son image sur les marchés.

La justice française a déjà par trois fois donné raison aux ex-Samsonite et il faut saluer le combat exemplaire de leur avocat, Fiodor Rilov et la détermination des ex-salariés qui sont restés solidaires malgré les pressions.

Le bagagiste américain a été condamné par le conseil des Prud'hommes de Lens à verser des indemnités de licenciement aux salariés jetés sur le carreau et le jugement est définitif. Le Tribunal de Grande Instance de Béthune a annulé la cession frauduleuse de l'entreprise héninoise à ses pseudos-repreneurs, despreneurs qui ont été condamnés à de la prison ferme par le Tribunal Correctionnel de Paris qui les a jugés coupables d'avoir organisé la faillite de l'entreprise en détournant 2,5 millions d'euros.

Les actionnaires américains du fonds d'investissement propriétaire de Samsonite, eux, courent toujours, alors que c'est leur rapacité qui est à l'origine de ce licenciement boursier déguisé. La vente du groupe Samsonite, amputé de son site héninois, à un fonds d'investissement européen a en effet rapporté 1,8 milliard de dollars aux actionnaires de l'époque de Samsonite, le fonds Bain Capital.

L'action engagée par les ex-Samsonite devant le tribunal de Boston contre ces actionnaires rapaces doit permettre de faire éclater la vérité et de mettre enfin les actionnaires devant leurs responsabilités.



## Fédération du Pas-de-Calais

Le PCF apporte son soutien aux ex-salariés de Samsonite dans leur combat pour la justice et la vérité qui met en lumière la réalité du capitalisme financier.

Le PCF appelle par ailleurs, comme Jean HAJA, maire de Rouvroy et conseiller régional, l'a proposé lors de l'Assemblée Générale des ex-Samsonite, les collectivités locales concernées à soutenir financièrement l'action en justice des ex-Samsonite. Le PCF d'Hénin-Beaumont déposera une demande au conseil municipal dans ce sens.

**Hervé POLY**

Secrétaire de la Fédération du Pas-de-Calais du PCF

**David NOËL**

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF  
Membre du Secrétariat Fédéral du PCF 62